

## الاتحاد الجزائيري لكرة القيدم ALGERIAN FOOTBALL FEDERATION رابطة كرة القدم لولاية البليدة BLIDA WILAYA FOOTBALL LEAGUE



## **BULLETIN D'ENGAGEMENT**SAISON 2024/2025

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Raison sociale du club :		
Nom du club :		
Sigle du club :		
Adresse complète du siège du club :		
N° Tél :	<u>E-mail</u> : <mark></mark>	
Crée le :		
Agrément N°:		
Président du club :		
N° Compte bancaire/CCP/:		
<u>Liste des membres de l'ASC hab</u>	<u>ilité à représenter le club auprès des</u>	instances du football
Nom Et Prénoms	Fonction au sein de l'A.S.C ou de la section	N° Téléphone
	ique de "	mida
	" Java de	Bline
	Milas	
<u>Catégories engag</u>	gées en Championnat et Coupe de V	<u>Vilaya.</u>

Compétition		Seniors	U -19	U -17	U -15	U -13
Championnat	Engagement					
Coupe de Wilaya	Engagement					

(Mettre Une croix dans une case indique l'engagement d'une catégorie)

## Couleurs des équipements du club :

Officielles	Réserves
Maillot:	Maillot:
Short:	Short:
Bas:	Bas:

Engagement

		<del></del>	- S - S		
1	M				
je soussigne	Monsieur:	•••••		••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Président du Club Sportif Amateur :

- > 1°) Respecter le Règlement du Championnat Amateur et de le faire respecter par les membres.
- > 2°) Faire participer les cadres techniques, médicaux et administratifs du Club aux réunions et séminaires organisées par la Fédération et les ligues.
- > 3°) Procéder au paiement de la contribution aux frais de gestion de ladite saison à raison de 500.000 DA et arriérés de la saison précédente.
- > 4°) Joindre au dossier d'enga<mark>gement l'attes</mark>tation de domiciliation et Respecter les domiciliations des matchs de championnat et de coupe de Wilaya.
- > 5°) Joindre le do<mark>ssi</mark>er médical de chaque <mark>jo</mark>ueur (se) tel que défini par la commission médicale fédérale avec le dossier de la demande de licence.
- > 6°) Ne pas recourir aux juridictions civiles pour le règlement de tout litige né lors du déroulement de la compétition.
- > 7°) Respecter les dispositions de l'article 125 du règlement du championnat de football amateur traitant de la « Violation de l'obligation de réserve ».
- > 8°) Joindre au dossier d'engagement le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du Club, Le bilan financier de l'exercice 2023 et le rapport du commissaire aux comptes y afférent.

Fait a	ì:	 	• • • • • • • • •	 	le :	 	 	 

<u>Cachet du club</u>	Signature légalisée du Président
Ligu	aya de Blida

<u>Cadre</u>	réservé	à la	Ligue	:
			_	

<u>Date de dépôt :</u>

<u>Visa de la Ligue :</u>